

RÉFORME DE LA FORMATION : LE FEUILLETON FEUILLETONNE...

La réforme de la formation avance dans le flou sur plusieurs aspects, ce qui n'empêche pas que les dossiers d'accréditation doivent remonter au ministère fin septembre pour la LPE et fin octobre pour le M2E (les maquettes sont demandées pour mars 2026). Comme d'habitude, les délais très serrés ne permettent pas de mener une réflexion collective et sereine qui s'appuierait sur la consultation des équipes.

SNESUP FSU
Lettre de la formation
des enseignant-es & CPE

SEPTEMBRE 2025 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE_{par}
Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Stéphane Cou-tellier-Morhange, Laure Étevez, Laurence Maurel & Stéphanie Péraud-Puigségur
fde@snesup.fr •
<https://www.snesup.fr/nos-secteurs>

Des questions (pour le moment) sans réponses

Quelle sera la cartographie de l'offre de formation, en lien avec la volonté de « rationaliser » l'offre (L'offre « de proximité » promise sera-t-elle effective ? Qui prend la mesure de l'impact de cette offre sur les équipes ?).

Combien de postes aux concours 1er et 2nd degrés et quelle répartition entre concours L3 et concours M2 ?

Quelles seront les conditions d'accueil des non-lauréat-es en master : effectifs, moyens pour des parcours adaptés ?

Quelles seront les modalités de report de stage pour les lauréat-es des concours souhaitant effectuer une année d'assistantat, un Erasmus etc. ?

Quels seront les contenus précis des épreuves des concours dans les différentes disciplines ? (les sujets « zéro » de tous les concours pour les différentes épreuves seront-ils disponibles ?)



Échos de la vraie vie

Préparation aux concours pour les étudiant-es de L3 ? Pas partout, pas pour tous les concours

Les financements annoncés par le ministère pour la préparation aux nouveaux concours en L3 (« modules ») semblent en cours de distribution dans les établissements. Cependant, on observe des situations très variables, entre universités et disciplines : certaines étudiant-es n'auront accès à aucune préparation. Travailler seul-es alors que le ministère n'a toujours pas publié de sujets 0 pour toutes les épreuves ? Les officines privées ont bien compris qu'il y a là une bonne opportunité.

Ouverture d'une licence « Professorat des écoles » « de proximité » ? Non, pas partout.

Le maillage territorial de la LPE sera manifestement lacunaire. Celle-ci n'ouvrira pas partout, ce qui éloignera les bacheliers de la formation et fragilisera le maintien des sites et de leur personnel, enseignant, administratif et technique. Le bon sens voudrait, au contraire, que tous les départements soient couverts, ne serait-ce que pour faciliter la mise en stage.

Quelques exemples

Académie d'Orléans : Quatre sites sur six accueilleront des étudiant-es LPE. Concrètement, pour un-e bachelier-e habitant Blois intéressé-e par le métier de PE, alors qu'un site de formation existe actuellement dans cette ville, ce sera 60 km pour s'inscrire à Orléans ou 100 km pour se rendre à Châteauroux.

En Bretagne, si le site de Quimper est fermé, et que le site de Vannes n'accueille que les M2E, les étudiant-es devront-ils se rendre à Brest (~70 km) ou encore à Rennes (~200 km) pour entrer en LPE ?

D'autre part, sur les académies très déficitaires, les capacités d'accueil ne couvriront pas la cible de 60 % des postes : Il faudrait plus de 500 places en LPE à Créteil par exemple – alors qu'il en est prévu 150.

Est-ce une façon de faciliter l'accès à la formation et de renforcer l'attractivité des métiers ?

En cas d'échec au concours ? L'accueil des non-lauréat-es en master M2E ne va pas de soi.

Pour ce qui concerne les capacités d'accueil des futurs masters, deux questions se conjuguent : celle des capacités d'accueil en tant que telles pour le 1D et le 2D et celle de l'accueil des non-lauréat-es. Certaines universités ont déjà prévenu que l'accueil des non-lauréat-es ne serait pas possible, d'autres envisagent de le proposer sous forme de DU (donc payant pour les étudiant-es).

Équipes plurielles pour la formation ?

Un autre point qui fait problème : les injonctions relatives à la composition des équipes de formation, et notamment celle qui veut que la moitié des enseignements soit assurée par des personnels de l'Éducation nationale en responsabilité de classe(s). Les effets de cette disposition ne sont pas du tout anticipés et n'ont bien évidemment fait l'objet d'aucune concertation.

À l'opposition unanime des organisations syndicales en GT s'est ajoutée celle du CNESER, à la fois du fait de la dimension universitaire de la formation (réduite à la portion congrue) et de l'impact sur les collègues et les sites. Reste la question de la faisabilité : on sait bien que les rectorats n'ont pas les ressources suffisantes pour décharger des enseignant-es en poste. Par ailleurs se pose la question de la charge de travail déjà très importante qui pèse sur les collègues détenteurs du CAFFA et du CAFIPEMF engagés dans la formation des enseignants et des CPE : La barque est déjà très chargée pour eux et leur demander d'assumer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des enseignements de licence et de master dans des proportions aussi importantes en plus du reste ne semble pas très réaliste.

En réalité, la question est ailleurs. Elle réside dans le déni des compétences des équipes universitaires et la volonté du ministère de l'Éducation nationale – employeur – d'avoir la main sur la formation, y compris dans ses contenus : tout en se dédouanant de toute responsabilité. Nous perdons à tous les coups ! C'est aussi de l'affichage, puisque personne n'exige que cette quotité soit effective : c'est là une « cible » dont certains INSPÉ ont d'ores et déjà annoncé qu'elle ne serait pas atteignable avant 2030...

À Nantes, il a été décidé d'inclure dans le chiffrage les collègues à temps partagé présent-es à l'INSPÉ, ainsi que les PEMF et les MAT, ce qui permet d'atteindre presque la prescription des 50 % ... Tout est dans le calcul ! La proportion de 50 % inclut-elle le temps consacré à l'accompagnement des étudiant-es par les collègues tuteur-rices MAT/PEMF ou du second degré lors des stages, même si ces heures ne sont pas explicitement affichées dans la maquette ? Ce qui changerait considérablement la façon de calculer le temps d'intervention des professionnels dit « de

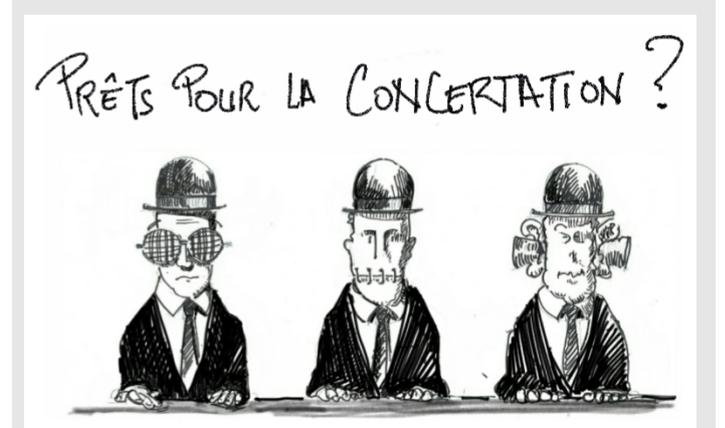
terrain » et permettrait aux équipes des INSPÉ de continuer à intervenir dans des proportions raisonnables dans la formation.

La réforme dans les instances

Au CNESER, les organisations syndicales ont voté contre les projets LPE (15 juillet) et M2E (9 septembre). Les prochaines instances censées se prononcer sont : Le CSE (1er octobre) et le CSA ministériel (7 octobre). Sont également prévus des GT MEN-ESR : le 15 octobre (référentiel PLC) et 4 décembre (stages et organisation de la formation).

Les GT MEN-ESR quant à eux se poursuivent... La dernière séance s'est soldée par l'envoi d'un courrier intersyndical au Premier ministre (<https://urls.fr/b5ZqNZ>).

Dans un courrier adressé aux recteurs, au Réseau des INSPÉ, à France Université ainsi qu'aux Organisations Syndicales (<https://urls.fr/P5wk18>), le ministère a annoncé la mise en place



d'un **comité de suivi national** avec des déclinaisons locales dans les académies. Il faudra vérifier que les organisations syndicales y soient représentées ! Investissons ces comités pour faire entendre la voix des collègues !

> A adapter librement : Trame de courrier aux recteurs <

Monsieur le Recteur, Madame la Rectrice,

Dans le courrier envoyé en septembre par le MEN-MESR aux Recteurs à propos de la réforme de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation, on peut lire : "Le suivi de la mise en œuvre de la réforme sera réalisé au niveau national par un comité national de suivi, auquel seront invitées les organisations syndicales représentatives de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ainsi que les autres acteurs de la réforme tels que les représentants des universités et des INSPE. Les recteurs déclineront cette instance à l'échelle de chaque académie."

L'Intersyndicale (...)/Le Snesup-FSU souhaite savoir où en est la mise en place de ce comité de suivi dans l'académie et quelle en sera la composition.

Le Snesup-FSU entend en effet pouvoir y jouer pleinement son rôle afin de s'assurer du caractère universitaire de la formation et de veiller à l'impact de la réforme sur les conditions de travail du personnel dans les composantes universitaires que sont les INSPE.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre profond attachement au service public de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
L'Intersyndicale (...)/Le Snesup-FSU

Trois points de vigilance sur les votes à venir dans les instances

Capacités d'accueil. En réalité, elles sont quasiment impossibles à estimer, puisqu'elles seront en grande partie dépendantes du nombre de postes offerts aux concours... Nous devons être tout particulièrement attentifs à l'accueil des non-lauréat-es. Il faut faire entendre le droit à la poursuite d'études et permettre aux étudiant-es qui le souhaitent de repréparer les concours dans de bonnes conditions.

Maquettes LPE et M2E. Il est important que les directions des INSPE mettent en place les conditions d'une réflexion collective sur la logique et la déclinaison des formations en banalisant des journées permettant à tous les formateur-rices concerné-es de participer. Faire des maquettes, ce n'est pas juste remplir des fichiers de tableur indiquant des nombres d'heures et des ECTS. Quelle articulation entre les contenus de formation ? Quelle place du stage et à quelles conditions peut-il irriguer la formation ? Quel rôle pour les formateur-rices de différents statuts ?

Équipes plurielles. Elles vont impliquer une (ré)organisation des équipes et des services, notamment en lien avec la quotité de « praticiens-nes » (personnels de l'Éducation nationale) intervenant dans la formation (Temps partagés, PEMF, Tuteur-ice-s de terrain/MAT). Il faudra veiller à prendre en compte et respecter les compétences complémentaires des collègues de différents statuts, veiller à ce que des décisions autoritaires de réattribution des contenus de formation ne soient pas imposées aux formateurs et formatrices, revendiquer des conditions qui permettent un véritable travail au sein d'équipes plurielles.

Trame d'intervention dans les instances : vote sur les accréditations LPE et M2

Les élu-es [de la liste x] reconnaissent le travail important fourni par les équipes/les collègues pour l'élaboration du dossier d'accréditation dans un temps très court et avec des contraintes lourdes [et remercient la direction pour la qualité des échanges et l'écoute].

Le travail de mise en place de la réforme se fait dans un contexte très contraint et une orientation que nous contestons depuis le début. Avec les autres organisations syndicales, la FSU a rejeté le projet de cadrage LPE au CNESER au mois de juillet (comme celui du ME2 le 9 septembre). En cohérence avec les positions défendues nationalement, nous ne voterons pas pour ce pré-dossier. Il comporte des points positifs [par exemple, le maillage territorial...] mais aussi de nombreux points qui posent problème : réforme imposée sans concertation, à moyens constants, choix d'une licence PE (vs licence pluridisciplinaire qui aurait été

moins tubulaire et aurait ouvert à plus d'orientations en master), dispositif « fast-track », injonction sur la composition des équipes...

Le ministère a mis en place des GT, dans lesquels les organisations syndicales ont fait des propositions très convergentes sur un certain nombre de points, posé des questions précises : pas de réponses ou refus de discussion. Tout ce qui concerne directement l'ESR (la dimension universitaire de la formation, la composition des équipes, l'organisation de la formation, le poids du stage M2, etc.) est systématiquement minoré. Il est par exemple significatif que la question de la structure de formation ne soit examinée que lors du GT du 4 décembre 2025, soit *après* le dépôt des dossiers d'accréditation.

Pour toutes ces raisons, nous sommes dans l'obligation de voter contre ce projet. Les dossiers qui vont remonter au ministère doivent rendre visible l'opposition des représentants des personnels..

**Nous vous rappelons l'organisation d'une journée FDE
le jeudi 16 octobre 2025 au siège du SNESUP à Paris, et en visio
pour faire un bilan provisoire de la mise en place de la réforme
Réunion en visio le lundi 8 décembre (18h-20h) après le dernier GT**